

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 9 décembre 2013 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert, Michel Lavoie et Gilbert Cardinal.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013
4. Finance et trésorerie
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de roulement
 - 4.4 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2013
 - 4.5 Offre de service de la firme Amyot Gélinas pour la vérification des livres – 2013
 - 4.6 Autorisation suivant un changement de la norme comptable sur les paiements de transfert
5. Administration générale
 - 5.1 Nomination du maire suppléant et autorisation de signature des effets bancaires
 - 5.1 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 5.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des Municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain
 - 5.3 Avis de motion pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2014 et les conditions de leur perception
 - 5.4 Renouvellement d'un contrat de service avec la firme T3i inc.
 - 5.5 Calendrier 2014 des séances du conseil municipal
 - 5.6 Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités
 - 5.7 Autorisation à la firme GDG Environnement Ltée pour une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour le contrôle biologique des insectes piqueurs
 - 5.8 Délégation de membres élus et citoyens sur des comités
 - 5.9 Création et nomination du comité Place Saint-Donat
 - 5.10 Demande de moratoire – installation de compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec, dits compteurs intelligents
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1 Demandes de dérogation mineure (AUCUNE)
 - 6.2 Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (AUCUNE)
 - 6.3 Demande de permis de lotissement
 - 6.3.1 pour le projet île 64-1, canton de Lussier (dépôt d'un plan image) (lac Ouareau)
 - 6.3.2 pour la création du lot 49-14, rang 6, canton de Lussier (chemin du Geai-Bleu)
 - 6.4 Adoption du règlement numéro 13-871 modifiant le règlement de zonage no 91-351 concernant les dispositions relatives à la construction des pavillons jardins
 - 6.5 Adoption du 2e projet de règlement numéro 13-872 pour modifier le règlement sur le zonage no 91-351 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C02-18

- 6.6 Approbation du Plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) 2014-2015 (secteur d'intervention : Rivière Michel)
- 6.7 Demande d'intervention par la MRC de Matawinie quant au dossier des sablières situées dans le secteur du lac la Clef
- 6.8 Correction à la résolution numéro 13-09-366 - adoption du Plan d'action 2012-2016 de la Municipalité de Saint-Donat visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre¹⁰. Varia
7. Loisirs sportifs et culturels
 - 7.1 Programme Québec en forme - embauche de ressources temporaires
 - 7.2 Appui dans le cadre du Tour du Courage PROCURE
 - 7.3 Demande d'aide financière - programme « Emploi d'été Canada »
8. Travaux publics & Parcs et Bâtiments
 - 8.1 Embauche d'un préposé temporaire aux Parcs et Bâtiments (surveillance hivernale au parc des Pionniers et entretien)
9. Sécurité incendie et sécurité civile
 - 9.1 Autorisation de signature d'une entente relative à l'instauration d'une équipe intermunicipale d'investigateurs incendie
10. Varia
 - 10.1 Demande d'aide financière par le Sentier de grande randonnée des Laurentides (Inter-Centre) pour l'agrandissement du refuge Le Nordet
 - 10.2 Demande d'aide financière par le Centre d'hébergement Saint-Donat - dîner de Noël des résidants
 - 10.3 Demande d'aide financière par les Femmes Actives pour leur programme 2013-2014
 - 10.4 Demande d'aide financière par l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat pour le repas des bénéficiaires
11. Période d'information
 - 11.1 Correspondance diverse
 - 11.2 Adoption du budget 2014 reportée au 20 janvier à 19 h
 - 11.3 Dépôt de déclarations des intérêts financiers des élus
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

13-12-439 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté en retirant le point 6.6 Approbation du Plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) 2014-2015 (secteur d'intervention : Rivière Michel) et en ajoutant les points 10.5 Refus de contrat concernant la construction de deux nouveaux garages municipaux pour les municipalités de Saint-Donat et de Saint-Jean-de-Matha, 10.6 Demande d'aide financière par les Chevaliers de Colomb de Saint-Donat pour la confection de paniers de Noël et 10.7 Demande d'aide financière par Noël Royaume de Ruby dans le cadre du Défilé de Noël.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013

13-12-440 Il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance régulière du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013 soient et sont adoptés, tel que déposé.

4.1 Fonds d'administration

13-12-441 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés pour un montant total de 358 723,47 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier
Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

13-12-442 Michel Lavoie et unanimement résolu d'accepter le dépôt par la secrétaire-trésorière et directrice générale de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 30 novembre 2013, le fonds s'élève à la somme 756,73 \$.

4.3 Fonds de roulement

13-12-443 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement :

- o chèque no 1166 – Sylvain Riopel, au montant de 162,23 \$
- o chèque no 1167 – Areo-Feu Ltée, au montant de 273,53 \$
- o chèque no 1168 – PG Solutions, au montant de 21 710,16 \$
- o chèque no 1169 – T3i inc., au montant de 2 665,12 \$

Datés du 9 décembre 2013 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.4 Fonds de règlement

13-12-444 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 30 novembre 2013 et daté du 28 novembre 2013.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 11 823 195 \$, ce qui correspond à 95,27 % du budget de l'année en cours, incluant les engagements. Au 30 novembre 2012, 11 185 964 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 90,21 % du budget 2012.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.5 Offre de service de la firme Amyot Gélinas pour la vérification des livres – 2013

13-12-445 ATTENDU que le conseil doit nommer un vérificateur externe selon l'article 966 du Code municipal ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat doit engager une firme comptable pour procéder à la vérification des livres comptables ;

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Amyot et Gélinas, comptables agréés datée du 26 novembre 2013 pour la vérification des livres 2013 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat est satisfaite du service offert par cette firme ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu de nommer la firme Amyot et Gélinas comptables agréés, pour la vérification des livres 2013 incluant la préparation du rapport financier selon le formulaire prescrit et sa présentation au Conseil municipal pour un montant de 17 200 \$ pour l'an 2013 (taxes en sus).

13-12-446 4.6 Autorisation suivant un changement de la norme comptable sur les paiements de transfert

ATTENDU que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Saint-Donat pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière ainsi que la trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012.

Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

5.1 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière

13-12-447 ATTENDU le départ du directeur général et secrétaire-trésorier le 23 août dernier ;

ATTENDU l'adoption de la résolution 13-08-302 nommant madame Sophie Charpentier de façon intérimaire, et ce, jusqu'en date de ce jour ;

ATTENDU que madame Charpentier occupe un poste cadre au sein de l'organisation depuis maintenant une dizaine d'années ;

ATTENDU qu'elle possède les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction importante dont notamment une maîtrise en administration des affaires ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation favorable de l'ensemble des membres du conseil à l'égard du profil recherché ainsi qu'en vertu de la récente période intérimaire ;

ATTENDU les rencontres tenues entre les parties à cet égard ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ par Marie-Josée Rochon et unanimement résolu de nommer madame Sophie Charpentier à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Donat. Le maire est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir en ce sens.

5.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des Municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain

13-12-448 ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être membre de l'Union des Municipalités du Québec pour l'ensemble des services offerts ;

ATTENDU que l'Union des Municipalité du Québec met à la disposition de ses membres un Centre de ressources municipales en matière de gestion des ressources humaines et de relations du travail et qu'il est également dans l'intérêt de la Municipalité d'adhérer à ce service ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2014 à l'Union des Municipalités du Québec, pour un montant de 2 434,62 \$ ainsi que la cotisation au Centre de ressources municipales, pour un montant de 4 835,85 \$. Ces montants comprennent toutes les taxes applicables.

5.3 Avis de motion pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2014 et les conditions de leur perception

Avis de motion est donné par Gilbert Cardinal à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2014 et les conditions de leur perception.

5.4 Renouvellement d'un contrat de service avec la firme T3i inc.

13-12-449 Il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat le contrat de service présenté par T3i inc., tel que décrit ci-dessous :

T3i : Contrat de services professionnels d'une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2014, au montant de 24 587,40 \$ taxes incluses, tel que décrit au contrat déposé par monsieur Yves Lorion en décembre 2013.

5.5 Calendrier 2014 des séances du conseil municipal

13-12-450 ATTENDU l'article 148 du Code municipal du Québec ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les séances régulières du conseil municipal se tiendront de nouveau le deuxième lundi de chaque mois à 19 h 30 à la salle Jules-St-Georges située au 490, rue Principale, Saint-Donat à l'exception des mois de janvier et d'août soit aux dates suivantes :

- 20 janvier 2014
- 10 février 2014
- 10 mars 2014
- 14 avril 2014
- 12 mai 2014
- 9 juin 2014
- 14 juillet 2014
- 18 août 2014
- 8 septembre 2014
- Mardi, 14 octobre 2014
- 10 novembre 2014
- 8 décembre 2014

5.6 Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités

13-12-451 ATTENDU la demande de renouvellement reçue récemment ;

ATTENDU l'opportunité de la Municipalité quant à l'accès à certains programmes de subvention via cette fédération ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2014-2015 au montant de 694,98 \$ incluant les taxes.

5.7 Autorisation à la firme GDG Environnement Ltée pour une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour le contrôle biologique des insectes piqueurs

13-12-452 ATTENDU que pour effectuer le contrôle biologique des insectes, un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec est nécessaire ;

ATTENDU le délai pour l'obtention d'un tel certificat d'autorisation;

ATTENDU que la demande de certificat d'autorisation par GDG Environnement Ltée n'engage aucuns frais à la Municipalité de Saint-Donat, ni n'engage la Municipalité envers GDG Environnement Ltée dans l'attribution d'un futur contrat ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu d'autoriser la firme GDG Environnement Ltée à déposer une demande auprès ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec de certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Municipalité de Saint-Donat, et ce, jusqu'en 2015.

5.8 Délégation de membres élus et citoyens sur des comités

13-12-453 ATTENDU que la Municipalité est sollicitée pour participer à différents comités et tables sur le territoire de la MRC Matawinie ;

ATTENDU que la Municipalité assiste à différents comités et tables afin de mieux documenter et analyser les différents dossiers ;

ATTENDU qu'il est opportun que des élus soient délégués afin de représenter la Municipalité sur les différents comités et tables ;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 13-11-421 lors de la dernière séance extraordinaire du conseil municipal déléguant les services municipaux et quelques comités aux élus municipaux ;

ATTENDU qu'il y maintenant lieu de nommer des membres issus de la communauté sur certains comités l'exigeant ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu d'adopter la liste ci-dessous des comités auxquels des élus et des citoyens sont délégués.

Comité de la patrouille nautique

- Marie-Josée Rochon, conseillère
- Luc Drapeau, conseiller

Comité de protection de l'environnement matawinien

- Luc Drapeau, conseiller

Comité consultatif en loisirs culturels

- Geneviève Gilbert, conseillère
- Gilbert Cardinal, conseiller
- Louise Desrochers
- Louise Labelle
- Chantal Lafleur
- Shirley Ricard
- Fernand Giroux

Comité embellissement

- Gilbert Cardinal, conseiller

Commission de développement économique

- Geneviève Gilbert, conseillère

Monsieur Luc Drapeau est également remplacé par madame Marie-Josée Rochon à titre de conseillère municipale en ce qui concerne les dossiers relatifs aux sports motorisés (motoneige-VTT).

Finalement, madame Natacha Drapeau est désignée à titre de représentante municipale pour les rencontres que tiendra la Société historique de Saint-Donat.;

5.9 Création et nomination du comité Place Saint-Donat

13-12-454

ATTENDU l'incendie majeur survenu le 6 octobre dernier ayant emporté plusieurs commerces situés au cœur de notre village ;

ATTENDU l'importance qu'accorde le conseil municipal à la revitalisation de son centre-ville en fonction des besoins et de l'opinion de la communauté ;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer rapidement un comité représentatif de ce milieu qui pourra se pencher sur les orientations possibles et en faire recommandation au conseil municipal ;

ATTENDU que le mandat ainsi que les objectifs précis de ce comité seront déterminés de concert avec ses membres de manière à répondre adéquatement aux préoccupations de la population ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de nommer le maire Joé Deslauriers à titre d'élu municipal, les directeurs des services de l'urbanisme et des parcs et bâtiments ainsi que les citoyens ci-après énumérés comme membres issus de la communauté afin de former officiellement le comité Place Saint-Donat :

- District 1 : M. Daniel Dupont
- District 2 : Mme Francine Mitchell
- District 3 : M. Eddy Bélanger
- District 4 : M. Denis Lemaire
- District 5 : M. André Granger
- District 6 : Mme Marie-Ève St-Amour

5.10 Demande de moratoire – installation de compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec, dits compteurs intelligents

13-12-455

ATTENDU que l'installation des compteurs de nouvelle génération, dits « compteurs intelligents », qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix ;

ATTENDU que les radiations électromagnétiques émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées dont ces compteurs sont munis pourraient contribuer à déclencher des problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles;

ATTENDU l'inquiétude ressentie par un certain nombre de citoyens quant au projet d'installation de ces compteurs par Hydro-Québec ;

ATTENDU qu'Hydro-Québec n'a nullement démontré les avantages que pourrait représenter pour le consommateur ce nouveau mode de relève de leur consommation électrique ;

ATTENDU les opinions et études divergentes au sujet de l'existence et de l'envergure des dangers potentiels d'utilisation de ces compteurs ;

ATTENDU que dans ces circonstances, le principe de précaution doit s'appliquer;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au gouvernement du Québec d'imposer à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences.

D'appuyer la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement les clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et leur offrir un choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais.

QUE le gouvernement du Québec exige entretemps d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sans frais, le déplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

DE faire parvenir copie de la présente résolution à Hydro-Québec et à monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand, qui a accepté de la porter à l'attention de son gouvernement.

6.3.1 Demande de permis de lotissement : pour le projet île 64-1, canton de Lussier

13-12-456

ATTENDU le plan image portant le no 2013-1037 des dossiers du Service de l'urbanisme, relatif au projet de lotissement déposée par monsieur Marcel Lorrain, pour la création de sept lots, en référence au plan préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 2013 et portant le no 1533 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

ATTENDU qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan malgré l'application de l'article 214 ou 217 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c F-2.1), multiplié par le facteur établi pour le rôle par le ministre en vertu de cette Loi, sauf

lorsque l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan officiel du cadastre, un lot déjà construit ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution pour fin de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu que la demande de permis de lotissement reliée au plan image déposé par monsieur Marcel Lorrain, pour la création des 7 lots projetés, sera assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 2013 et portant le no 1533 de ses minutes.

6.3.2 Demande de permis de lotissement : pour la création du lot 49-14, rang 6, canton de Lussier

13-12-457

ATTENDU la demande de permis de lotissement no 2013-1038 déposée par madame Danielle Émard et monsieur Pierre Pilon, pour la création du lot 49-14, rang 6, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 2013 et portant le no 1523 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la Municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

ATTENDU qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan malgré l'application de l'article 214 ou 217 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c F-2.1), multiplié par le facteur établi pour le rôle par le ministre en vertu de cette Loi, sauf lorsque l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan officiel du cadastre, un lot déjà construit ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution pour fin de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu que la demande de permis de lotissement déposée par madame Danielle Émard et monsieur Pierre Pilon, pour la création du lot 49-14, rang 6, canton de Lussier, soit assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 2013 et portant le no 1523 de ses minutes.

6.4 Adoption du règlement numéro 13-871 modifiant le règlement de zonage no 91-351 concernant les dispositions relatives à la construction des pavillons jardins

Le conseiller Luc Drapeau demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Il s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

**13-12-458 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MATAWINIE
MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 13-871

Règlement modifiant le règlement de zonage no 91-351 concernant les dispositions relatives à la construction des pavillons jardins

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité juge souhaitable et dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'apporter certaines modifications au Règlement sur le zonage 91-351;

ATTENDU que les modifications respectent les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU que le présent projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé à la séance régulière du 9 septembre 2013 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 18 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'une consultation publique fut tenue le 9 décembre 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu que le CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 6.1.9.3 du règlement sur le zonage numéro 91-351 est abrogé et remplacé comme suit :

6.1.9.3 Pavillon jardin

Dispositions générales relatives aux pavillons jardins

Les pavillons jardins sont autorisés, à titre de bâtiment accessoire en structure isolée ou sur un garage, et ce, uniquement sur un terrain où l'usage habitation est permis et sur un terrain conforme au règlement de lotissement en vigueur.

6.1.9.3.1 Nombre autorisé

Un seul pavillon jardin est autorisé par propriété.

6.1.9.3.2 Implantation

Dans le cas où le pavillon jardin est situé sur un garage isolé ou dans le cas où le pavillon jardin est en structure isolée, les normes d'implantation sont comme suit ;

- a) 7,5 mètres de toute ligne de terrain
- b) 5 mètres d'un bâtiment

6.1.9.3.3 Dimensions

La superficie de plancher maximale autorisée pour tout pavillon jardin est fixée à 30 mètres carrés dans le périmètre urbain et à 60 mètres carrés en dehors du périmètre urbain.

Dans le cas d'un pavillon jardin situé sur un garage, la superficie totale du garage et du pavillon jardin, ne devrait jamais dépasser la superficie maximale autorisée pour un garage.

La hauteur maximale d'un pavillon jardin est fixée à un étage.

6.1.9.3.5 Aménagement intérieur des lieux

- a) La hauteur du plancher fini au plafond fini de toutes pièces doit être d'au moins 2,25 mètres.
- b) Le pavillon jardin doit être muni d'un avertisseur de fumée.

Article 2

Le règlement sur le zonage no 91-351 est modifié dans son article 8.2 par l'ajout de l'article 8.2.9, lequel se lit comme suit :

8.2.9 CONSTRUCTION D'UN PAVILLON JARDIN

Toute demande de permis de construction d'une nouvelle construction, un agrandissement et une modification de l'apparence extérieure d'un pavillon jardin est assujettie à l'approbation par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Article 3

Le règlement sur le zonage no 91-351 est modifié dans son article 8.4 par l'ajout de l'article 8.4.9, lequel se lit comme suit :

8.4.9 OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À UN PAVILLON JARDIN

- 1) Les objectifs à atteindre :
 - a) Privilégier une architecture et une apparence extérieure qui s'intègrent bien aux caractéristiques du milieu environnant et à l'architecture du bâtiment principal et accessoire
 - b) Éviter les disparités architecturales trop prononcées entre les bâtiments situés sur un même emplacement
- 2) Critères d'évaluation :
 - a) Veiller à ce que la nouvelle construction, par son implantation, son architecture, sa volumétrie et le choix des matériaux de revêtement extérieur s'intègrent le mieux possible au milieu environnant
 - b) La localisation du bâtiment sur le terrain respecte le plus possible la topographie naturelle, de manière à minimiser les déblais-remblais
 - c) Le bâtiment n'est pas situé trop près des sommets, des paysages sensibles de manière à protéger les champs visuels qu'on y découvre
 - d) Le bâtiment est peu visible des propriétés voisines et des plans d'eau
 - e) Minimiser les répercussions sur le milieu naturel (déboisement, remblais / déblais, tracé des voies d'accès, etc.) lors de l'implantation de nouvelles constructions
 - f) Le couvert boisé doit être conservé de façon à assurer un maximum d'arbres matures en bordure des lignes de terrain, en pourtour des bâtiments accessoire et entre les bâtiments accessoires et le bâtiment principal
 - g) La couleur de tout matériau de revêtement extérieur de la toiture de tout bâtiment doit s'intégrer à la couleur du bâtiment principal et du couvert forestier durant la saison estivale.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance régulière du conseil du 9 décembre 2013.

Signé: Sophie Charpentier
Sophie Charpentier,
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Signé: Joé Deslauriers
Joé Deslauriers, maire

13-12-459 6.5 Adoption du 2^e projet de règlement numéro 13-872 pour modifier le règlement sur le zonage no 91-351 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C02-18

Le conseiller Luc Drapeau demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Il s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MATAWINIE
MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 13-872, 2^e projet

Règlement modifiant le règlement sur le zonage no 91-351 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C02-18

ATTENDU la demande de modification au règlement sur le zonage déposée par la société 9000-2619 Québec inc. « Boulangerie Saint-Donat » ;

ATTENDU que la modification respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU le dépôt d'un projet d'agrandissement de l'industrie actuelle ;

ATTENDU que le présent projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie et de sécurité civile de la Municipalité ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé à la séance extraordinaire du 18 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 18 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'une consultation publique fut tenue le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU que la zone visée permet déjà certains usages industriels ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

Article 1

Le présent règlement amende le règlement sur le zonage numéro 91-351, tel qu'amendé.

Article 2

La grille des usages et normes de la zone C02-18 de l'annexe « B » du règlement sur le zonage numéro 91-351 est modifiée de manière à autoriser une industrie légère (i1), dont la structure du bâtiment serait jumelée.

Le tout tel que montré à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance régulière du conseil du 9 décembre 2013.

Signé: Sophie Charpentier
Sophie Charpentier,
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Signé: Joé Deslauriers
Joé Deslauriers, maire

6.6 Approbation du Plan d'aménagement forestier intégré (PAFI)
2014-2015 (secteur d'intervention : Rivière Michel)

Point retiré.

6.7 Demande d'intervention par la MRC de Matawinie quant au
dossier des sablières situées dans le secteur du lac la Clef

13-12-460

ATTENDU l'importance pour le lac La Clef que son affluent principal soit en bonne santé et exempt d'apport en sédiments ;

ATTENDU que le règlement sur les carrières et sablières, section VII prévoit une restauration obligatoire des sablières pendant ou en fin d'exploitation ;

ATTENDU que la MRC est le partenaire privilégié du ministère des Ressources naturelles et des entrepreneurs dans les dossiers d'exploitation de sablières situées sur les terres publiques ;

ATTENDU que la MRC est elle-même responsable d'une section de la sablière et est liée par certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec ;

ATTENDU le rapport produit par le directeur du Service de l'environnement en date du 2 décembre 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu que la Municipalité demande, de façon officielle, à la MRC de Matawinie :

- De faire un suivi de la première section de la sablière; soit auprès du MRN, soit auprès du MDDEFP, afin de connaître les modalités et l'échéancier de restauration du sol ;
- D'élaborer, conjointement avec le MRN, un plan de restauration du sol, incluant la gestion des eaux pluviales et la plantation d'arbres représentatifs du secteur. Un échéancier de réalisation devra accompagner ce plan de restauration.

6.8 Correction à la résolution numéro 13-09-366 - adoption du
Plan d'action 2012-2016 de la Municipalité de Saint-Donat
visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre

13-12-461

ATTENDU la recommandation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs relativement à l'adoption de la résolution numéro 13-09-366 ;

ATTENDU l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat-municipalités ;

ATTENDU que celui-ci contient 15 actions devant être réalisées d'ici 2016 ;

ATTENDU QUE le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Donat a adhéré au programme Climat-municipalités du MDDEFP ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité doit volontairement adopter une cible de réduction de GES ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Donat adopte une cible volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2 % pour la section corporative et de 0,1 % pour la section de la collectivité, dans le cadre du « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2012-2016 ». Il est également convenu que la résolution numéro 13-09-366 est par la présente abrogée.

7.1 Programme Québec en forme - embauche de ressources temporaires

13-12-462 ATTENDU que les activités prévues dans le cadre du programme « Québec en forme » débuteront en janvier prochain ;

ATTENDU que la Municipalité a de nouveau participé à ce programme l'an dernier et que les activités ont été très prisées ;

ATTENDU que la Municipalité désire continuer en 2014 ;

ATTENDU que l'organisme mandataire remboursera ces dépenses sur présentation de factures ;

ATTENDU le rapport de la régisseuse des Loisirs sportifs et culturels daté du 27 novembre 2013 recommandant l'embauche de ressources temporaires à ces fins ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu d'embaucher les personnes suivantes conditionnellement à l'obtention de leur certificat d'absence d'antécédents judiciaires :

- M. Pierre-Sylvain Maillet
- M^{me} Caterina Mamprin
- M. Jacques Angers
- M. Jean Dupuis
- M. Gilles Malboeuf
- M^{me} Diane Malboeuf

Le tarif établi est de 15 \$ l'heure plus les déductions à la source, les activités débuteront le 3 janvier prochain et se termineront le 7 mars 2014, pour un total de 6 sorties pendant les journées pédagogiques.

7.2 Appui dans le cadre du Tour du Courage PROCURE

13-12-463 ATTENDU la demande reçue ayant pour objet la fermeture temporaire de la route du Nordet de 6 h jusqu'à 14 h, le samedi 14 juin 2014 ;

ATTENDU que, par le biais de celle-ci, les organisateurs requièrent l'appui de la Municipalité pour les démarches à entreprendre auprès des organismes gouvernementaux dont l'aide sera nécessaire afin d'assurer le déroulement sécuritaire de cet événement ;

ATTENDU que cet organisme québécois créé en 2003 est voué à la lutte contre le cancer de la prostate et offre des services de soutien et d'information aux hommes affectés par ce cancer ;

ATTENDU qu'afin de financer ses opérations, PROCURE organise depuis plus de 4 ans un événement cycliste de collecte de fonds ;

ATTENDU que plus de 350 personnes seront présentes lors de cette journée et pourront découvrir les facilités récréotouristiques de notre région ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu d'appuyer, de façon officielle, le Tour du Courage PROCURE qui se tiendra le 14 juin prochain. La Municipalité est, par le fait même, en faveur de la fermeture de la rue prévue dans le cadre de cet événement.

7.3 Demande d'aide financière - programme « Emploi d'été Canada »

13-12-464 ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat désire embaucher des étudiants pour l'été 2014 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'autoriser madame Natacha Drapeau, régisseuse du Service des loisirs sportifs et culturels de la Municipalité de Saint-Donat, à signer pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » pour l'embauche d'étudiants.

8.1 Embauche d'un préposé temporaire aux Parcs et Bâtiments (surveillance hivernale au parc des Pionniers et entretien)

13-12-465 ATTENDU que le conseil municipal a autorisé l'embauche d'une ressource supplémentaire pour effectuer la surveillance en soirée au pavillon de parc pendant la saison hivernale ;

ATTENDU la validation auprès des employés figurant sur la liste de rappel de la Municipalité ;

ATTENDU la recommandation du directeur des Parcs et Bâtiments dans son rapport daté du 29 novembre 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'embaucher monsieur Joseph-Emmanuel Kenneth à titre de préposé temporaire aux patinoires extérieures et glissades pour une période d'environ 14 semaines, et ce, aux conditions prévues à la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité, le tout tel que recommandé par le directeur des Parcs et Bâtiments.

9.1 Autorisation de signature d'une entente relative à l'instauration d'une équipe intermunicipale d'investigateurs incendie

13-12-466

ATTENDU les nouvelles dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* menant à l'obligation de réaliser une investigation en déterminant le point d'origine, les causes probables ainsi que les circonstances immédiates que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens incendiés et le déroulement des événements ;

ATTENDU que certaines municipalités de la MRC de Matawinie souhaitent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure, entre elles, une entente relative à l'instauration d'une équipe intermunicipale d'investigateurs incendie ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente intermunicipale à cet égard avec les municipalités de Chertsey, Rawdon et Saint-Félix-de-Valois selon les modalités prescrites par la Loi et à la satisfaction du directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile.

10.1 Demande d'aide financière par le Sentier de grande randonnée des Laurentides (Inter-Centre) pour l'agrandissement du refuge Le Nordet

13-12-467

ATTENDU la demande d'aide financière adressée par le Sentier de grande randonnée des Laurentides (Inter-Centre) en date du 23 novembre 2013 ;

ATTENDU que ceux-ci projettent l'agrandissement de ce refuge construit depuis 1974, afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins des nombreux usagers ;

ATTENDU que le soutien financier de la Municipalité viendrait également appuyer la demande d'aide financière formulée par cette corporation à la Fondation Hydro-Québec Environnement ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu de verser un montant de 1 000 \$ au Sentier de grande randonnée des Laurentides (Inter-Centre) soit un montant de 500 \$ pour l'agrandissement du refuge Le Nordet afin de les soutenir dans le cadre de ce projet d'agrandissement et 500 \$ pour la production et la mise en place de panneaux éducatifs.

10.2 Demande d'aide financière par le Centre d'hébergement
Saint-Donat - dîner de Noël des résidants

13-12-468 ATTENDU la demande d'aide financière du Centre d'hébergement Saint-Donat datée du 6 novembre 2013 ;

ATTENDU que ce dîner a permis aux résidants de passer de bons moments avec leurs familles en ce temps de réjouissance ;

ATTENDU que la Municipalité supporte fièrement cet événement depuis plusieurs années ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu de verser un montant de 250 \$ au Centre d'hébergement Saint-Donat afin de pourvoir aux dépenses occasionnées dans le cadre du dîner de Noël des résidants qui se tenait le 8 décembre dernier.

10.3 Demande d'aide financière par les Femmes Actives pour
leur programme 2013-2014

13-12-469 ATTENDU la demande d'aide financière adressée par les Femmes actives en date du 12 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'une partie des fonds amassés par le biais de ces activités sont remis aux écoles donatienne ;

ATTENDU que la mission des Femmes Actives a un autre volet, celui de sortir de l'isolement des femmes souvent seules et qui profitent ainsi d'une sortie intéressante et enrichissante ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu de verser un montant de 500 \$ aux Femmes actives afin de les soutenir dans le cadre de leur programme 2013-2014.

10.4 Demande d'aide financière par l'Office municipal d'habitation
de Saint-Donat pour le repas des bénéficiaires

13-12-470 ATTENDU la demande verbale adressée par le Conseil d'administration de l'OMH via le représentant municipal siégeant sur celui-ci ;

ATTENDU que ce repas constitue un moment idéal pour ces bénéficiaires pour socialiser et ainsi favoriser l'inclusion sociale ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de verser un montant de 150 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat pour défrayer les coûts relatifs au vin qui sera consommé au cours du repas des bénéficiaires qui se tiendra d'ici la période des fêtes.

10.5 Refus de contrat concernant la construction de deux
nouveaux garages municipaux pour les municipalités de
Saint-Donat et de Saint-Jean-de-Matha

13-12-471 ATTENDU la publication d'un appel d'offres public en septembre dernier pour la mise en œuvre de ce projet ;

ATTENDU les soumissions reçues lors de l'ouverture de soumission tenue le 26 septembre 2013 à 10 h 30 ;

ATTENDU l'évolution des besoins de ce service en fonction des plans préparés et dûment déposés à titre d'annexe ;

ATTENDU les discussions intervenues et les faits nouveaux portés à l'attention de la nouvelle Direction générale et du nouveau conseil municipal ;

ATTENDU qu'une analyse plus approfondie des besoins est nécessaire, et ce, de concert avec les employés concernés ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu de refuser toutes les soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres public. Est également résolu d'informer la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha de manière à lui permettre de reprendre toute compétence ayant été déléguée à la Municipalité de Saint-Donat à cet égard.

10.6 Demande d'aide financière par les Chevaliers de Colomb de Saint-Donat pour la confection de paniers de Noël

13-12-472 ATTENDU la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb de Saint-Donat reçue le 2 décembre 2013 ;

ATTENDU que la Municipalité soutient, de façon continue, les organismes œuvrant sur son territoire ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu de verser un montant de 2 000 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Donat afin d'appuyer l'édition 2013 de la guignolée organisée par cet organisme qui procédera, notamment, à la distribution de paniers de Noël à différentes familles donatienne dans le besoin.

10.7 Demande d'aide financière par Noël Royaume de Ruby dans le cadre du Défilé de Noël

13-12-473 ATTENDU la demande d'aide financière adressée par madame Nancy Deroy pour l'organisation d'activités parallèle au défilé tout au cours de la journée du 14 décembre ;

ATTENDU que la Municipalité soutient déjà techniquement et financièrement la tenue de la parade en soit et trouve intéressante cette demande complémentaire ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu de verser un montant de 450 \$ à l'organisme Noël Royaume de Ruby afin de supporter la mise en place d'activités destinées aux enfants pendant la journée avant le défilé de Noël.

11. Période d'information

11.1 Correspondance diverse

11.2 Adoption du budget 2014 reportée au 20 janvier à 19 h

11.3 Dépôt de déclarations des intérêts financiers des élus

11.4 Dons amassés pour les sinistrés – rapport détaillé à venir

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Dépôt d'un mémoire par l'Association du lac la Clef concernant la demande d'exploitation de carrière de granite dans ce secteur
- Démarches nécessaires pour le dépôt d'une demande d'exploitation de carrière
- Bénéfice financier pour la Municipalité par l'exploitation d'une carrière (redevances)

- Couverture d'assurance pour la propriété du 440, rue Principale suivant l'incendie
- Politique concernant l'octroi des aides financières par la Municipalité
- Projet de loi sur les mines
- Surplus libre ayant été affecté à l'exercice budgétaire 2013
- Dépôt d'une pétition par l'Association BAR pour un projet de chalet communautaire
- Compteurs intelligents – suggestion d'installation pour les nouvelles constructions
- Politique d'achats locaux
- Projet Rive Gauche
- Suivi du plan de développement stratégique

Initiales du maire

Secrétaire-trésorier et
directeur général

13. Fermeture de la séance

13-12-474 Il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 50.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers
Maire